



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/1068  
28 juillet 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules

**RAPPORTS**

**DU FORUM MONDIAL DE L'HARMONISATION DES RÈGLEMENTS  
CONCERNANT LES VÉHICULES SUR SA  
CENT QUARANTE-CINQUIÈME SESSION  
(24-27 juin 2008),**

**DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ACCORD DE 1958  
SUR SA TRENTE-NEUVIÈME SESSION (25 juin 2008) ET**

**DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ACCORD DE 1998  
SUR SA VINGT-TROISIÈME SESSION  
(26 juin 2008)**

**TABLE DES MATIÈRES***Paragraphes Page***A. FORUM MONDIAL DE L'HARMONISATION DES RÈGLEMENTS  
CONCERNANT LES VÉHICULES**

I.	PARTICIPATION.....	1	6
II.	OUVERTURE DE LA SESSION ET DÉCLARATIONS FAITES PENDANT LA SESSION.....	2 – 4	6
III.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour).....	5 – 6	8
IV.	COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX (point 2 de l'ordre du jour).....	7 – 16	8
A.	Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2).....	7 – 13	8
B.	Programme de travail, documentation et projet de calendrier des sessions pour 2009.....	14 – 15	9
C.	Systèmes de transport intelligents.....	16	10
V.	EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU WP.29 (point 3 de l'ordre du jour).....	17 – 35	10
A.	Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP).....	17	10
B.	Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE).....	18	10
C.	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF).....	19	10
D.	Groupe de travail du bruit (GRB).....	20	10
E.	Faits marquants des dernières sessions.....	21 – 35	11
1.	Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE).....	21 – 23	11
2.	Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG).....	24 – 27	11
3.	Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP).....	28 – 30	12
4.	Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE).....	31 – 34	12
5.	Questions en suspens concernant la résistance au roulement des pneumatiques.....	35	13

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VI. ACCORD DE 1958 (point 4 de l'ordre du jour).....	36 – 38	13
A. Situation en ce qui concerne l'Accord, les Règlements annexés à celui-ci et les amendements à ces derniers .....	36	13
B. Examen des projets d'amendements à des Règlements existants .....	37 – 38	13
VII. ACCORD (MONDIAL) DE 1998 (point 5 de l'ordre du jour) .....	39 – 41	14
A. Situation en ce qui concerne l'Accord, y compris la mise en œuvre du paragraphe 7.1 de l'Accord.....	39 – 41	14
VIII. ÉCHANGE DE VUES SUR LES PROCÉDURES LÉGISLATIVES NATIONALES/RÉGIONALES ET LA PROCÉDURE D'INCORPORATION DES RTM ADOPTÉS DANS LA LÉGISLATION NATIONALE/RÉGIONALE (point 6 de l'ordre du jour).....	42 – 45	14
IX. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE) (point 7 de l'ordre du jour).....	46 – 47	15
A. Situation en ce qui concerne l'Accord.....	46 – 47	15
X. QUESTIONS DIVERSES (point 8 de l'ordre du jour) .....	48 – 55	15
A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes à l'Accord .....	48	15
B. Possibilité de mise en place d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type .....	49	16
C. Conférence internationale sur les véhicules peu polluants.....	50	16
D. Sûreté des transports .....	51	16
E. Proposition d'amendements au mandat et au Règlement intérieur du Forum mondial .....	52	16
F. Éthylotests antidémarrage.....	53	16
G. Première conférence de l'Agence internationale de l'énergie sur une approche mondiale visant à promouvoir les véhicules peu polluants .....	54	17
H. Conférence ministérielle sur l'environnement et l'énergie dans les transports à l'échelle mondiale .....	55	17
XI. ADOPTION DU RAPPORT (point 9 de l'ordre du jour).....	56	17

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
<b>B. COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ACCORD DE 1958</b>		
XII. CONSTITUTION DU COMITÉ (point 10 de l'ordre du jour).....	57	17
XIII. PROJETS D'AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS EXISTANTS – VOTE DE L'AC.1 (point 11 de l'ordre du jour) .....	58 – 59	17
XIV. NOUVEAUX PROJETS DE RÈGLEMENTS (point 12 de l'ordre du jour).....	60	19
<b>C. COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ACCORD DE 1998</b>		
XV. CONSTITUTION DU COMITÉ (point 13 de l'ordre du jour).....	61	19
XVI. EXAMEN ET MISE AUX VOIX DE PROJETS DE RÈGLEMENT TECHNIQUE MONDIAL ET/OU DE PROJETS D'AMENDEMENT À DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS (point 14 de l'ordre du jour).....	62 – 65	19
A. Proposition de projet de RTM sur la protection des piétons.....	62	19
B. Proposition de projet de règlement technique mondial sur les systèmes électroniques de contrôle de stabilité.....	63 – 64	19
C. Proposition d'Amendement 1 au règlement technique mondial n° 3 (systèmes de freinage des motocycles) .....	65	20
XVII. EXAMEN DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX À INCLURE DANS LE RECUEIL DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX ADMISSIBLES (point 15 de l'ordre du jour).....	66	20
XVIII. ORIENTATIONS ADOPTÉES PAR CONSENSUS CONCERNANT LES ÉLÉMENTS DE PROJETS DE RTM NON RÉGLÉS PAR LES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU FORUM MONDIAL (point 16 de l'ordre du jour) .....	67	20
A. Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires du point de vue des émissions (WHDC) (RTM n° 4).....	67	20
XIX. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DE NOUVEAUX RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX OU D'AMENDEMENTS À DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS (point 17 de l'ordre du jour).....	68 – 77	21

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XX. QUESTIONS SUR LESQUELLES L'ÉCHANGE DE VUES ET DE DONNÉES DEVRAIT SE POURSUIVRE OU COMMENCER (point 18 de l'ordre du jour) .....	78 – 84	22
A. Choc latéral .....	78	22
B. Compatibilité entre véhicules en cas de choc .....	79	22
C. Systèmes de transport intelligents.....	80	22
D. Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse .....	81	22
E. Bruit .....	82	22
F. Freinage des voitures particulières .....	83	23
G. Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les véhicules de tourisme du point de vue des émissions (WLTP) .....	84	23
XXI. PROPOSITION VISANT À ÉLABORER UN RTM SUR L'EMPLACEMENT ET LES MOYENS D'IDENTIFICATION DES COMMANDES, DES TÉMOINS ET DES INDICATEURS DES MOTOCYCLES .....	85	23
XXII. QUESTIONS DIVERSES (point 20 de l'ordre du jour).....	86	23
<b>D. COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ACCORD DE 1997</b>		
XXIII. CONSTITUTION DU COMITÉ, ÉLECTION DU BUREAU POUR 2008 ET QUESTIONS DIVERSES (points 21 et 22 de l'ordre du jour) .....	87	23
<b>E. CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ACCORD DE 1958</b>		
XXIV. TABLE RONDE POUR COMMÉMORER LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ACCORD DE 1958 (point 23 de l'ordre du jour).....	88	24

**Annexes**

I. Liste des documents informels (WP.29-145...) distribués sans cote lors de la cent quarante-cinquième session.....		25
II. Calendrier provisoire des réunions du WP.29 et de ses organes subsidiaires en 2009 .....		27
III. Situation en ce qui concerne l'Accord de 1998: priorités et propositions .....		29

## **A. FORUM MONDIAL DE L'HARMONISATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VÉHICULES**

### **I. PARTICIPATION**

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa cent quarante-cinquième session du 24 au 27 juin 2008 sous la présidence de M. Kisulenko (Fédération de Russie). Les pays suivants y étaient représentés, conformément à l'article 1 a) du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690): Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République d'Afrique du Sud, République de Corée, République populaire de Chine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande et Ukraine. Des représentants de la Communauté européenne (CE) et du Conseil européen ont participé aux travaux. L'Agence internationale de l'énergie (AIE), organisation intergouvernementale, était également représentée, tout comme les organisations non gouvernementales ci-après: Organisation internationale de normalisation (ISO); Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA); Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA); Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA)<sup>1</sup>; Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB); Consumers International (CI); Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA); Fédération des associations européennes de motocyclistes (FAEM); Society of Automotive Engineers (SAE International); Association for Emissions Control by Catalyst (AECC). L'Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO) et le Salon international de l'auto de Genève ont également participé à la session à l'invitation du secrétariat.

### **II. OUVERTURE DE LA SESSION ET DÉCLARATIONS FAITES PENDANT LA SESSION**

2. M<sup>me</sup> E. Molnar, directrice de la Division des transports de la CEE, a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux participants. Elle a informé le Forum mondial des résultats du premier Forum international des transports, qui s'était tenu à Leipzig (Allemagne) du 28 au 30 mai 2008 sur le thème «Transport et énergie: le défi du changement climatique». Elle a indiqué que M. M. Belka, Secrétaire exécutif de la CEE, avait fait un exposé sur l'action de la CEE concernant l'atténuation du réchauffement de la planète, en mettant l'accent sur les travaux et les résultats du Forum mondial. La directrice a également fait savoir que dans l'un de ses messages essentiels, le Forum international des transports avait demandé instamment au Forum mondial de redoubler d'efforts pour mettre au point des méthodologies, des cycles d'essai et des méthodes de mesures communs en vue de réduire les émissions des véhicules, notamment les émissions de CO<sub>2</sub>. En effet, d'après les données présentées lors du Forum international, environ 30 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> résultant de la combustion de combustibles fossiles sont dus au transport routier. La directrice a toutefois ajouté que ce chiffre n'avait pas été confirmé par des travaux de recherche et que, par conséquent, avant de parvenir à un accord mondial sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, il serait opportun de procéder aux études nécessaires en tenant

---

<sup>1</sup> Représentant aussi la Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA) et la Japan Auto Parts Industries Association (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

compte, d'une part, du nombre de véhicules effectivement immatriculés et en circulation et, d'autre part, des projections concernant le trafic routier. Elle a rappelé qu'en janvier 2008, la Division avait établi un projet visant à mesurer ces émissions en ayant précisément cet objectif à l'esprit et qu'à l'époque ce projet n'avait pas reçu de soutien financier au sein de l'ONU. Elle a informé le Forum mondial que pour donner suite à la demande du Forum international des transports, une lettre serait envoyée aux ministres des transports et aux autres acteurs clefs de ce secteur en vue d'inviter leurs représentants au sein du Comité des transports intérieurs et du Forum mondial à participer à une table ronde sur cette question et ce projet en particulier et pour solliciter leur soutien (financier et en nature). Elle a proposé que le Forum mondial accueille cette table ronde, éventuellement juste avant ou juste après l'une de ses sessions.

3. La directrice a aussi indiqué que la Division des transports avait organisé une table ronde sur les systèmes de transport intelligents (STI) parallèlement au septième Congrès européen sur les STI tenu à Genève. Cette table ronde avait pour objet de déterminer en quoi la Division des transports pourrait aider à faciliter la dissémination des technologies STI compte tenu du fait que dans de nombreux domaines, le Comité des transports intérieurs et ses groupes de travail s'étaient déjà attelés à cette tâche, par exemple en ce qui concerne les véhicules, les infrastructures, les systèmes de gestion et de communication, le transport des marchandises dangereuses, le tachygraphe numérique et la lettre de voiture électronique dans le transport routier. Il était donc important de comprendre quel rôle la CEE était censée jouer en prenant des mesures pour garantir l'interopérabilité et la compatibilité des STI. La directrice de la Division des transports de la CEE a ajouté que cette tâche devrait être menée de façon réfléchie et impliquerait que tous les organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs lancent des activités concernant les STI ou poursuivent celles qu'ils avaient dans ce domaine. Elle a donné au Forum mondial des informations sur la réorganisation de la Division des transports et sur les tâches supplémentaires assignées à la Section (STI/réchauffement de la planète/qualité des carburants) sous la nouvelle appellation «Règlements concernant les véhicules et innovations dans le domaine des transports», alors que la question complexe du transport routier était confiée à une autre section. Le Forum mondial a accueilli avec satisfaction la modification et l'extension des activités de la Section et a estimé qu'elles constituaient une réponse appropriée à l'évolution du secteur des transports. Certains représentants ont souligné à cet égard la nécessité de veiller à ce que le secrétariat dispose de ressources techniques, financières et humaines à la mesure des nouveaux défis. Le secrétariat a été félicité pour l'excellent soutien fourni au WP. 29 et l'on a souligné que celui-ci devrait être maintenu. La directrice a donné des informations sur la demande de ressources supplémentaires (financières et humaines) formulée par la CEE en vue de mieux servir les objectifs de développement des Nations Unies, en faisant remarquer que pour atteindre ces objectifs, un soutien sans faille devait absolument être apporté par les pays, par l'intermédiaire de leurs missions permanentes à New York et à Genève.

4. La directrice a signalé que l'adoption prochaine du règlement technique mondial sur les systèmes électroniques de contrôle de stabilité pourrait aider considérablement à l'amélioration de la sécurité des véhicules. Elle a invité le Forum mondial à incorporer les prescriptions correspondantes dans le règlement équivalent annexé à l'Accord de 1958, de sorte que les prescriptions des deux accords restent alignées entre elles, cet alignement étant indispensable pour l'harmonisation des règlements concernant les véhicules à l'échelle mondiale.

### **III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)**

5. L'ordre du jour provisoire (ECE/TRANS/WP.29/1067) a été adopté avec les modifications suivantes:

i) Points de l'ordre du jour ajoutés ou modifiés:

2.2 Programme de travail, documentation et projet de calendrier des sessions pour 2009;

8.6 Éthylotests antidémarrage;

8.7 Première conférence de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) sur une approche globale visant à promouvoir les véhicules peu polluants;

8.8 Conférence ministérielle sur l'environnement et l'énergie dans les transports à l'échelle mondiale;

16.1 Progrès réalisés dans la modification du Règlement technique mondial n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires du point de vue des émissions (WHDC)).

ii) Points dont l'examen a été reporté: 4.2.1 et 14.1. Pour les explications, voir le paragraphe 8 ci-après.

iii) Point supprimé:

17.10 Systèmes électroniques de contrôle de stabilité.

iv) Suppression et ajout de documents pour les points suivants:

14.1 Supprimer la référence au document ECE/TRANS/WP.29/2008/73;

14.2 Insérer la référence au document ECE/TRANS/WP.29/2008/73.

6. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des documents informels distribués pendant la session.

### **IV. COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX (point 2 de l'ordre du jour)**

#### **A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2)**

7. La quatre-vingt-dix-septième session du WP.29/AC.2, consacrée à la coordination et à l'organisation des travaux du WP.29, s'est tenue le 23 juin 2008, sous la présidence de M. B. Gauvin (France) et avec la participation de représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Communauté européenne (CE), des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni.

8. Le WP.29/AC.2 a examiné l'ordre du jour provisoire de la présente session du Forum mondial (ECE/TRANS/WP.29/1067) et a recommandé d'y apporter les modifications indiquées au paragraphe 5 ci-dessus. S'agissant du point 4.2.1, le WP.29/AC.2 a été informé que le GRRF devait poursuivre l'examen de la proposition concernant l'insertion de dispositions transitoires et a noté qu'une telle proposition serait soumise au WP.29 pour examen à sa session de novembre 2008 en tant qu'additif à la proposition. S'agissant du point 14.1 (projet de RTM concernant la sécurité des piétons), le représentant de la CE a confirmé que les procédures internes nécessaires à l'adoption formelle étaient dans leur phase finale.

9. Le WP.29/AC.2 prévoyait d'examiner, à sa prochaine session de novembre 2008, un projet de principes directeurs sur la rédaction des rapports à l'intention des groupes informels.

10. En ce qui concerne l'Accord de 1997, le WP.29/AC.2 a recommandé que le Comité d'administration AC.4 ne se réunisse pas durant la présente session.

11. Le WP.29/AC.2 a examiné la proposition du secrétariat concernant l'ordre du jour de la cent quarante-sixième session du WP.29, qui doit se tenir à Genève du 11 au 14 novembre 2008. À cette session, 33 amendements à des Règlements en vigueur ainsi que le projet de RTM sur la sécurité des piétons devaient être examinés.

12. Le WP.29/AC.2 a examiné les moyens d'accélérer la procédure de mise à jour de l'annexe 5 de la Convention de Vienne de 1968 visant à aligner cet instrument sur les dispositions des règlements adoptés dans le cadre des Accords de 1958 et 1998. Le WP.29/AC.2 a recommandé que le président du Forum mondial soit chargé de prendre contact avec le président du WP.1 pour étudier les solutions possibles. Le WP.29/AC.2 reprendra l'examen de cette question à sa session de novembre.

13. Le Forum mondial a adopté le rapport du WP.29/AC.2 sur sa quatre-vingt-dix-septième session ainsi que les recommandations qui y figurent.

## **B. Programme de travail, documentation et projet de calendrier des sessions pour 2009**

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2008/1/Rev.1; documents informels WP.29-145-05 et WP.29-145-06.

14. Il a été pris note du programme de travail (ECE/TRANS/WP.29/2008/1/Rev.1). Le Forum mondial a également pris note des résultats de la conférence du Forum international des transports (FIT) mentionnée au paragraphe 2 ci-dessus (WP.29-145-05).

15. Le secrétariat a présenté le projet de calendrier des réunions pour 2009 (WP.29-145-06). Le Forum mondial a noté que ce calendrier n'avait pas encore été confirmé par le Service de conférence de l'ONU et que les dates de certaines sessions pourraient être modifiées. Le calendrier provisoire est reproduit à l'annexe II du présent rapport.

## **C. Systèmes de transport intelligents**

Document: document informel WP.29-145-09.

16. M. I. Yarnold (Royaume-Uni) a rendu compte de la séance spéciale tenue durant le septième Congrès européen sur les systèmes de transport intelligents, sur le thème «Règlements concernant les véhicules – peuvent-ils aider au développement des systèmes de transport intelligents» (WP.29-145-09). Le Forum mondial est convenu que les principales conclusions de la séance spéciale consacrée aux activités du WP.29 seraient examinées par le groupe informel des systèmes de transport intelligents du WP.29, à sa session de novembre 2008.

## **V. EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)**

### **A. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (quarante-deuxième session, 11-14 décembre 2007)**

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42 et Corr.1.

17. Le WP.29 a rappelé le rapport oral que la représentante des États-Unis d'Amérique avait fait au nom de la présidente du GRSP lors de la cent quarante-quatrième session (ECE/TRANS/WP.29/1066, par. 18 à 21) et a approuvé le rapport du GRSP.

### **B. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (cinquante-cinquième session, 15-18 janvier 2008)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/55.

18. Le WP.29 a rappelé le rapport oral présenté par le président du GRPE lors de la cent quarante-quatrième session (ECE/TRANS/WP.29/1066, par. 22 et 23) et a approuvé le rapport du GRPE.

### **C. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-troisième session, 4-8 février 2008)**

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRRF/63 et Add.1.

19. Le WP.29 a rappelé le rapport oral présenté par la présidente du GRRF lors de la cent quarante-quatrième session (ECE/TRANS/WP.29/1066, par. 24 à 27) et a approuvé le rapport du GRRF.

### **D. Groupe de travail du bruit (GRB) (quarante-septième session, 19-21 février 2008)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRB/45.

20. Le WP.29 a rappelé le rapport oral présenté par le président du GRB lors de la cent quarante-quatrième session (ECE/TRANS/WP.29/1066, par. 28 à 30) et a approuvé le rapport du GRB.

## **E. Faits marquants des dernières sessions**

### **1. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (cinquante-neuvième session, 31 mars-4 avril 2008)**

21. Le président du GRE, M. M. Gorzkowski (Canada), a rendu compte des résultats de la cinquante-neuvième session du GRE (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRE/59).

22. En ce qui concerne l'Accord de 1998, le GRE attend que des pays se portent volontaires pour assumer le rôle de responsables techniques des nouveaux RTM sur de nouvelles combinaisons de faisceaux de projecteurs, de nouveaux feux de brouillard avant, les projecteurs à module DEL, l'installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les motocycles, les systèmes adaptatifs d'éclairage avant (AFS), les systèmes d'éclairage à fibres optiques et la visibilité des piétons. Vu le temps écoulé depuis que cet appel a été émis, le président du GRE a demandé au WP.29 de rappeler les fonctions que devaient assumer les pays en cette qualité, afin d'encourager les Parties contractantes à jouer ce rôle pour des activités relatives aux thèmes susmentionnés.

23. S'agissant de l'Accord de 1958, le GRE était convenu d'examiner une proposition relative à l'élaboration du Règlement n° 48-H, dont le domaine d'application devrait être initialement limité aux véhicules des catégories M<sub>1</sub> et N<sub>1</sub> d'une longueur inférieure à 6 m et d'une largeur inférieure à 2 m. Le WP.29 a prié le président du GRE de soumettre à l'AC.2 un document d'information qui lui permette de prendre, à sa session de novembre, une décision de principe sur l'élaboration future de règlements harmonisés. En outre, le GRE est convenu d'examiner une proposition relative à l'élaboration éventuelle d'un nouveau règlement qui regrouperait les prescriptions générales d'ordre administratif et, éventuellement, les méthodes d'essai communes reprises dans tous les Règlements concernant l'éclairage et la signalisation lumineuse.

### **2. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (quatre-vingt-quatorzième session, 21-25 avril 2008)**

24. M. A. Erario (Italie), président du GRSG, a informé le Forum mondial des résultats de la quatre-vingt-quatorzième session du GRSG (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSG/73).

25. En ce qui concerne l'augmentation des risques d'incendie sur les poids lourds, M. A. Erario a rappelé au Forum mondial que le GRRF menait des travaux sur les systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques (SSPP) tandis que le GRSG travaillait sur la détection des incendies et sur des dispositions applicables aux câbles et fusibles électriques sur les autobus et les autocars. Le Forum mondial a demandé au secrétariat d'informer le WP.15 des travaux menés dans ce domaine par les organes subsidiaires du WP.29. Le GRRF et le GRSG ont été encouragés à poursuivre leurs travaux sur les sujets susmentionnés.

26. Le Forum mondial a entériné la décision du GRSG de suspendre les travaux du groupe informel sur l'enregistreur de données en cas d'accident, jusqu'à ce que de nouvelles données soient disponibles.

27. S'agissant de la transposition du RTM n° 6 dans le Règlement CEE n° 43 (Vitrages de sécurité), le Forum mondial a décidé que le GRSG entreprendrait la modification du Règlement en vue de l'aligner sur les dispositions du RTM.

### **3. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (quarante-troisième session, 19-23 mai 2008)**

28. Au nom de la présidente du GRSP, la représentante des États-Unis d'Amérique, M<sup>me</sup> J. Abraham, a informé le Forum mondial des résultats de la quarante-troisième session du GRSP (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSP/43).

29. La représentante des États-Unis a fait savoir au WP.29 que le GRSP avait adopté une nouvelle série d'amendements aux Règlements n<sup>os</sup> 14 et 16 afin d'y introduire des dispositions relatives à l'installation d'ancrages de ceinture de sécurité et de ceintures de sécurité sur les autobus de la classe II. Elle a annoncé que le GRSP avait l'intention d'informer le Forum mondial du contenu du débat sur ces propositions et d'examiner l'ensemble des points soulevés, dans un document qui serait soumis pour examen au WP.29 à sa session de novembre 2008.

30. La représentante des États-Unis a fait savoir que le GRSP avait également adopté les mandats de ses groupes informels sur la révision des Règlements n<sup>os</sup> 44 (Dispositifs de retenue pour enfant), 94 (Choc avant) et 100 (Sécurité électrique), tels qu'ils sont reproduits, respectivement, aux annexes V, VII et VIII du rapport du GRSP (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/43). Le WP.29 a adopté ces mandats.

### **4. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (cinquante-sixième session, 3-6 juin 2008)**

31. Le président du GRPE, M. B. Gauvin (France), a rendu compte des résultats de la cinquante-sixième session du GRPE (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRPE/56).

32. Le président du GRPE a informé le Forum mondial que le groupe informel chargé d'établir une feuille de route concernant l'élaboration d'un RTM sur la Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules de tourisme du point de vue des émissions (WLTP) avait tenu sa première réunion. Il a ajouté que le mandat et le règlement intérieur de ce groupe informel étaient annexés au rapport du GRPE.

33. S'agissant du RTM n° 4 sur la Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires du point de vue des émissions (WHDC), le président du GRPE a indiqué que le groupe WHDC avait accompli des progrès notables et serait en mesure de faire un choix, durant son mandat en cours, en ce qui concerne les options 1, 2 et 5 relatives à la puissance du moteur, au carburant de référence ainsi qu'au matériau et à la taille du filtre à particules. En revanche, le groupe informel n'a pu s'entendre sur un choix concernant les options 3 et 4 relatives à la période de stabilisation à chaud et aux facteurs de pondération pour le démarrage à froid, pour lesquelles il faudrait deux ans de plus pour l'exécution d'essais supplémentaires. Le président du GRPE a informé le Forum mondial de l'intention du groupe d'avancer selon une approche en deux étapes, à savoir établir, sur la base des options résolues, un avant-projet

d'amendement au RTM n° 4 pour examen et adoption en 2009 par le Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998, et reprendre ultérieurement l'examen des options 3 et 4 restées en suspens. Le GRPE souhaitait avoir l'avis de l'AC.3 sur cette question (voir le paragraphe 67 ci-après).

34. Le WP.29 a noté que M. B. Gauvin avait été réélu président du GRPE pour les sessions de 2009.

## **5. Questions en suspens concernant la résistance au roulement des pneumatiques**

35. Au sujet des dispositions applicables à la résistance au roulement des pneumatiques, qui étaient en suspens depuis la précédente session (ECE/TRANS/WP.29/1066, par. 30), le représentant de la Communauté européenne a annoncé son intention de parvenir à une position définitive à l'issue de nouvelles consultations avec les États membres de la Communauté. Le président du GRB et le représentant de l'ETRTO ont dit préférer que ces prescriptions soient insérées dans le Règlement n° 117. Le président du GRRF et le représentant de la Fédération de Russie, quant à eux, jugeaient préférable leur insertion dans les Règlements n°s 30 et 54. Le Forum mondial est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa session de novembre 2008, compte tenu des résultats du débat consacré à cette question lors de la prochaine session du GRRF de septembre 2008.

## **VI. ACCORD DE 1958 (point 4 de l'ordre du jour)**

### **A. Situation en ce qui concerne l'Accord, les Règlements annexés à celui-ci et les amendements à ces derniers**

Document: ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.16/Amend.1.

36. Le secrétariat a présenté le document susmentionné, où il était fait état de la situation au 12 juin 2008. Le WP.29 a pris note de la nouvelle date à laquelle la série 04 d'amendements au Règlement n° 48 devrait entrer en vigueur [07-08-2008].

### **B. Examen des projets d'amendements à des Règlements existants**

37. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.2.2 à 4.2.15 et a recommandé de les soumettre pour vote à l'AC.1, après y avoir apporté les corrections mentionnées au paragraphe 38 ci-après.

38. Point de l'ordre du jour 4.2.6, Règlement n° 78, document ECE/TRANS/WP.29/2008/64, l'amendement qu'il est proposé d'apporter au paragraphe 1.1.1 c) de l'annexe 3 doit être supprimé afin de conserver l'alignement avec le RTM n° 3. Le WP.29 a demandé au GRRF de réexaminer le paragraphe et de soumettre une nouvelle proposition, le cas échéant. À l'annexe 3, appendice 1, paragraphe 1.1 e), remplacer «k» par «CFM».

## **VII. ACCORD (MONDIAL) DE 1998 (point 5 de l'ordre du jour)**

### **A. Situation en ce qui concerne l'Accord, y compris la mise en œuvre du paragraphe 7.1 de l'Accord**

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2008/75, document informel WP.29-145-01.

39. Le Forum mondial a pris note de la situation concernant l'Accord au 9 juin 2008 (ECE/TRANS/WP.29/2008/75) et de l'état des priorités (WP.29-144-01). Il a également noté que l'Australie était devenue Partie contractante à l'Accord.

40. Le secrétariat a rappelé les dates limites pour la présentation des rapports sur l'application des RTM, à savoir: pour le RTM n° 1: 17 janvier 2009 pour le quatrième rapport intérimaire; pour le RTM n° 2: 21 août 2008 pour le troisième rapport intérimaire et 13 janvier 2009 pour le premier rapport intérimaire concernant l'amendement 1 au RTM. Pour les RTM n°s 3, 4 et 5, le deuxième délai est fixé au 14 janvier 2009. Pour les RTM n°s 6 et 7, les premiers délais sont fixés respectivement au 11 mai 2009 et au 12 mai 2009. Le secrétariat a également rappelé aux Parties contractantes qu'elles devraient lui communiquer ces rapports, par l'intermédiaire de leurs missions permanentes à Genève, via le système électronique «1998 AGREEMENT-MISSIONS List».

41. Le Forum mondial a décidé que les points 5.2 à 5.6 de l'ordre du jour seraient examinés par l'AC.3.

## **VIII. ÉCHANGE DE VUES SUR LES PROCÉDURES LÉGISLATIVES NATIONALES/RÉGIONALES ET LA PROCÉDURE D'INCORPORATION DES RTM ADOPTÉS DANS LA LÉGISLATION NATIONALE/RÉGIONALE (point 6 de l'ordre du jour)**

Documents: documents informels WP.29-145-08, WP.29-145-13, WP.29-145-14 et WP.29-145-15.

42. Le Forum mondial a suivi avec intérêt l'exposé du représentant de la Communauté européenne (WP.29-145-08) relatif au nouveau projet de règlement CE sur les dispositions générales de sécurité pour les véhicules, qui aurait également pour effet de simplifier la réglementation en la matière. Le représentant a souligné qu'en vue de favoriser l'harmonisation à une plus grande échelle, 50 directives de la Communauté européenne seraient abrogées et remplacées par les Règlements correspondants de la CEE, dans la mesure du possible.

43. La représentante des États-Unis d'Amérique a fait un exposé (WP.29-145-13) sur la réglementation CAFE (Corporate Average Fuel Economy) relative à la consommation moyenne des modèles des constructeurs dans son pays. Elle a précisé que les normes proposées pour les années modèles 2011 à 2015 seraient achevées vers la fin de 2008. Cette réglementation est liée à la loi sur l'indépendance et la sécurité de l'approvisionnement énergétique des États Unis, aux termes de laquelle l'indice de consommation moyen pour l'ensemble des voitures de tourisme et des camionnettes des constructeurs devra être au minimum de 35 miles par gallon à l'horizon de l'année modèle 2020. Cette mesure permettra de réduire la consommation de carburant et les émissions de CO<sub>2</sub> dans les gaz d'échappement. Les parties intéressées souhaitant en savoir plus

ont été invitées à consulter la rubrique «Fuel Economy» (économies de carburant) à l'adresse <http://www.nhtsa.dot.gov>.

44. Le Forum mondial a pris note de l'exposé fait par le représentant de la Nouvelle-Zélande (WP.29-143-14) sur les procédures de réglementation dans son pays.

45. Le représentant du Royaume-Uni a rendu compte des premiers résultats du programme d'évaluation et de classement des casques de sécurité mis en œuvre dans son pays (WP.29-145-15). Il a indiqué que cette initiative pouvait servir à sauver des vies et invité les représentants à consulter le site Web correspondant à l'adresse <http://sharp.direct.gov.uk>. Les participants sont convenus que l'exposé devrait également être pris en considération par le GRSP à sa prochaine session.

## **IX. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE) (point 7 de l'ordre du jour)**

### **A. Situation en ce qui concerne l'Accord**

Documents: documents informels WP.29-145-02 et WP.29-145-11.

46. Le WP.29 a pris note de la situation concernant l'Accord au 12 juin 2008 (WP.29-145-02). Le représentant de la CE a déclaré qu'après avoir procédé à une comparaison minutieuse de l'Accord, et de sa législation, la CE avait estimé qu'elle ne serait pas en mesure d'adhérer à l'Accord, pour les raisons exposées dans le document WP.29-145-11. Le représentant de la Fédération de Russie a mis en question certaines de ces raisons, s'est offert à collaborer à la recherche d'une solution et a demandé aux Parties contractantes de définir leur position concernant l'avenir de l'Accord.

47. Le représentant de la Fédération de Russie a ajouté qu'à son avis, la plupart des divergences mentionnées dans le document WP.29-145-11 concernaient des points techniques. Le projet de Règlement n° 2, qui devait être annexé à l'Accord de 1997, répondait selon lui à toutes ces observations. Ce projet visait à aligner les dispositions correspondantes sur celles de la Directive 96/96/CE. Le représentant a également indiqué que le Comité d'administration de l'Accord (AC.4) avait décidé de suspendre les activités relatives au projet de Règlement n° 2 en attendant que la Communauté européenne adhère à l'Accord. Il a suggéré de reprendre les travaux sur les procédures de contrôle technique périodique à la prochaine session. Le Forum mondial a décidé que le Comité AC.4 ne se réunirait pas au cours de la session, conformément à la recommandation du WP.29/AC.2.

## **X. QUESTIONS DIVERSES (point 8 de l'ordre du jour)**

### **A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes à l'Accord**

48. Aucune information nouvelle à ce sujet n'a été communiquée au cours de la session.

## **B. Possibilité de mise en place d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type**

49. Le Forum mondial a pris note du rapport verbal du président du groupe informel DETA, M. F. Wrobel (Allemagne), sur les résultats de la deuxième réunion du groupe, tenue à Genève le 14 mars 2008. Il a été signalé que le procès-verbal de cette réunion était disponible à l'adresse <http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/gendeta03.html>. Faisant référence au document WP.29-132-3, le président du groupe informel a dit qu'il était nécessaire de distribuer à tous les représentants au Forum mondial un questionnaire destiné à recevoir des observations supplémentaires sur la future structure de la base de données. Il a annoncé que le groupe tiendrait une nouvelle réunion le 27 juin 2008 et a proposé de présenter les réponses au questionnaire à la prochaine session, en novembre 2008. À la suite de la discussion, le secrétariat a été prié de distribuer à la prochaine session le document WP.29-132-3 et le projet de mandat du groupe, à condition que celui-ci soit disponible.

## **C. Conférence internationale sur les véhicules peu polluants**

50. Le représentant de l'Allemagne a indiqué qu'à la suite de l'adoption du mandat du groupe informel, la première réunion s'était tenue en même temps que la session du GRPE de juin 2008, et que les documents de travail étaient disponibles sur le site Web du WP.29 à l'adresse <http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grpe/efv01.html>. Il a annoncé que la prochaine réunion se tiendrait à la fin du mois d'octobre 2008 en Allemagne et dit qu'il prévoyait que le groupe mettrait au point une proposition d'ici à juin 2009.

## **D. Sécurité des transports**

51. Le Forum mondial a noté qu'à la suite de la demande exprimée par le Comité des transports intérieurs, le GRSG examinerait un projet de rapport sur la question à sa session d'octobre 2008. Le président du GRSG a fait savoir que ce document serait soumis pour approbation au WP.29 à sa session de novembre 2008, puis communiqué à la directrice de la Division des transports.

## **E. Proposition d'amendements au mandat et au Règlement intérieur du Forum mondial**

Document: ECE/TRANS/WP.29/2008/74.

52. Le Forum mondial a adopté la proposition telle qu'elle était formulée.

## **F. Éthylotests antidémarrage**

Document: document informel WP.29-145-03.

53. Le Forum mondial a pris note de l'information présentée par le représentant de la Suède sur la question (WP.29-145-03). Il a décidé d'inclure celle-ci dans le programme de travail du GRSG.

**G. Première conférence de l'Agence internationale de l'énergie sur une approche mondiale visant à promouvoir les véhicules peu polluants**

Document: document informel WP.29-145-16.

54. Le Forum mondial a pris note de l'information (WP.29-145-16) fournie par le représentant de l'Agence internationale de l'énergie au sujet de la conférence devant se tenir à Paris le 1<sup>er</sup> octobre 2008 et a chargé M. B. Gauvin de le représenter à cette manifestation.

**H. Conférence ministérielle sur l'environnement et l'énergie dans les transports à l'échelle mondiale**

Document: document informel WP.29-145-10.

55. Le représentant du Japon a informé le Forum mondial que son Gouvernement avait décidé d'organiser à Tokyo du 22 au 24 octobre 2008 une conférence ministérielle sur les questions d'environnement et d'énergie dans les transports à l'échelle mondiale. Le WP.29 a salué cette initiative et chargé M. B. Gauvin de le représenter également à cette manifestation.

**XI. ADOPTION DU RAPPORT (point 9 de l'ordre du jour)**

56. Le Forum mondial a adopté le rapport sur sa cent quarante-cinquième session, ainsi que ses annexes.

**B. COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ACCORD DE 1958**

**XII. CONSTITUTION DU COMITÉ (point 10 de l'ordre du jour)**

57. Sur les 48 Parties contractantes à l'Accord, 33 étaient représentées et ont constitué l'AC.1 à sa trente-neuvième session, tenue le 25 juin 2008.

**XIII. PROJETS D'AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS EXISTANTS – VOTE DE L'AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)**

58. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin, vice-président du WP.29, à présider la session.

59. Les résultats du vote sur les documents présentés sont indiqués dans le tableau suivant:

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
14	Ancrages de ceintures de sécurité	42	35	2008/58	35/0/0	Complément 4 à la série 06	*
16	Ceintures de sécurité	40	33	2008/59	33/0/0	Rectificatif 1 au complément 19 à la série 04	*
16	Ceintures de sécurité	40	33	2008/60	33/0/0	Complément 1 à la série 05	*
41	Bruit des motocycles	26	19	2008/67	19/0/0	Rectificatif 1 à la révision 1	
78	Systèmes de freinage des motocycles	39	32	2008/64 tel que modifié par le paragraphe 38	32/0/0	Complément 1 à la série 03	*
83	Émissions des véhicules des catégories M <sub>1</sub> et N <sub>1</sub>	39	32	2008/61	32/0/0	Rectificatif 1 au complément 6 à la série 05	*
83	Émissions des véhicules des catégories M <sub>1</sub> et N <sub>1</sub>	39	32	2008/62	32/0/0	Complément 7 à la série 05	*
106	Pneumatiques pour les véhicules agricoles	40	31	2008/65	31/0/0	Rectificatif 1 au complément 5	*
106	Pneumatiques pour les véhicules agricoles	40	31	2008/66	31/0/0	Complément 6	*
117	Bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé des pneumatiques	43	32	2008/68	32/0/0	Rectificatif 2 à la série 01	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	32	2008/77	32/0/0	Rectificatif 1 à la série 04	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	32	2008/78	32/0/0	Rectificatif 1 au complément 1 à la série 04	*
65	Feux spéciaux d'avertissement	27	22	2008/79	22/0/0	Rectificatif 1 au complément 6	
123	Systèmes d'éclairage avant adaptatifs	45	36	2008/80	36/0/0	Complément 3	*

\* Le représentant de la Communauté européenne votant pour les 27 États membres de l'UE.

#### **XIV. NOUVEAUX PROJETS DE RÈGLEMENTS (point 12 de l'ordre du jour)**

60. Aucun projet de règlement n'a été soumis à un vote.

#### **C. COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ACCORD DE 1998**

#### **XV. CONSTITUTION DU COMITÉ (point 13 de l'ordre du jour)**

61. La vingt-troisième session du Comité exécutif (AC.3) s'est tenue le 26 juin 2008, avec la participation des représentants de 27 des 31 Parties contractantes à l'Accord, formant l'AC.3.

#### **XVI. EXAMEN ET MISE AUX VOIX DE PROJETS DE RÈGLEMENT TECHNIQUE MONDIAL ET/OU DE PROJETS D'AMENDEMENT À DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS (point 14 de l'ordre du jour)**

##### **A. Proposition de projet de RTM sur la protection des piétons**

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2007/93 et Corr.1; ECE/TRANS/WP.29/2007/94 et Corr.1; ECE/TRANS/WP.29/2007/105.

62. L'AC.3 devrait mettre aux voix ce projet de RTM à sa session de novembre 2008.

##### **B. Proposition de projet de règlement technique mondial sur les systèmes électroniques de contrôle de stabilité**

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2008/69; ECE/TRANS/WP.29/2008/70; ECE/TRANS/WP.29/2008/73; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/16.

63. Les Parties contractantes présentes et votantes ci après ont décidé par consensus, le 26 juin 2008, d'inscrire dans le Registre mondial la proposition de projet de règlement technique mondial (ECE/TRANS/WP.29/2008/69 et ECE/TRANS/WP.29/2008/73), après examen et mise aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Norvège et République de Corée. Le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2008/70) et la proposition d'élaboration du RTM telle qu'adoptée (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/16) figureront dans un appendice au RTM.

64. Le représentant de l'Inde a expliqué qu'il avait voté pour la proposition de projet de règlement technique mondial sur les systèmes électroniques de contrôle de stabilité, mais que son pays ne disposait pas de données ni de résultats d'études sur l'éventuelle efficacité de ces systèmes. Il a ajouté que l'Inde aurait besoin de connaître les résultats d'une analyse coûts-avantages probante avant d'envisager l'installation de ces systèmes sur les véhicules indiens.

**C. Proposition d'Amendement 1 au règlement technique mondial n° 3 (systèmes de freinage des motocycles)**

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2008/71; ECE/TRANS/WP.29/2008/72; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/21.

65. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 26 juin 2008, d'inscrire dans le Registre mondial la proposition d'amendement 1 au règlement technique mondial n° 3 (ECE/TRANS/WP.29/2008/71), après examen et mise aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Norvège et République de Corée. Le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2008/72) et la proposition d'élaboration de l'amendement au RTM telle qu'adoptée (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/21) figureront dans un appendice.

**XVII. EXAMEN DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX À INCLURE DANS LE RECUEIL DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX ADMISSIBLES (point 15 de l'ordre du jour)**

66. L'AC.3 a noté qu'aucune demande à ce sujet n'avait été soumise.

**XVIII. ORIENTATIONS ADOPTÉES PAR CONSENSUS CONCERNANT LES ÉLÉMENTS DE PROJETS DE RTM NON RÉGLÉS PAR LES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU FORUM MONDIAL (point 16 de l'ordre du jour)**

**A. Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires du point de vue des émissions (WHDC) (RTM n° 4)**

Document: WP.29-145-07.

67. Le représentant de la Communauté européenne a présenté le document WP.29-145-07 dans lequel il était demandé à l'AC.3 de prendre des décisions sur les questions en suspens concernant l'élaboration de l'Amendement 1 au règlement technique mondial. L'AC.3 a noté que le GRPE ne pouvait pas encore se mettre d'accord sur une solution concernant les options relatives à la période de stabilisation à chaud et aux facteurs de pondération pour le démarrage à froid (voir le paragraphe 33 ci-dessus). Le Comité a par conséquent décidé de limiter le mandat actuel du groupe informel à la décision quant aux options relatives à la puissance du moteur, au carburant de référence ainsi qu'au matériau et à la taille du filtre à particules, et à l'élaboration d'un amendement au règlement technique mondial. Le Comité a décidé d'examiner à un stade ultérieur un nouveau mandat du groupe pour la poursuite de l'examen sur les options en suspens.

**XIX. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DE NOUVEAUX  
RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX OU D'AMENDEMENTS À DES  
RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS  
(point 17 de l'ordre du jour)**

68. On trouvera à l'annexe III du présent rapport un tableau actualisé des priorités et propositions et questions à prendre en compte dans l'échange de vues concernant l'élaboration des règlements techniques mondiaux. Les informations les plus importantes communiquées durant l'examen de ces points sont résumées dans les paragraphes qui suivent.
69. Point 17.1 de l'ordre du jour, protection des piétons. Voir le paragraphe 62 ci-dessus.
70. Point 17.2 de l'ordre du jour, RTM n° 7, appuie-tête. Le représentant du Japon a présenté une proposition sur l'élaboration de la phase 2 du RTM n° 7 (ECE/TRANS/WP.29/2008/76). L'AC.3 a pris note du document WP.29-145-12 de la représentante des États-Unis d'Amérique, qui proposait des modifications au document du Japon. Le Comité a remercié le représentant du Royaume-Uni de bien vouloir présider le groupe informel. Le représentant du Royaume-Uni a annoncé qu'il prendrait contact avec les représentants du Japon et des États-Unis d'Amérique et toutes les parties intéressées avant la session de novembre 2008 de l'AC.3 afin de mettre au point le processus d'élaboration de la phase 2 du RTM. L'AC.3 a décidé de reporter l'examen de la proposition à la prochaine session et a demandé au secrétariat de distribuer le document WP.29-145-12 sous une cote officielle.
71. Point 17.3 de l'ordre du jour, RTM n° 1, serrures et organes de fixation des portes. L'AC.3 a noté que la proposition d'amendements au RTM n° 1 serait examinée par le GRSP à sa session de décembre 2008.
72. Point 17.4 de l'ordre du jour, RTM n° 4, procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires du point de vue des émissions (WHDC). Voir le paragraphe 67 ci-dessus.
73. Point 17.5 de l'ordre du jour, RTM n° 2, cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC). Faisant le point sur les progrès des travaux du groupe informel, le représentant de l'Allemagne a rappelé que ce dernier avait été chargé par l'AC.3 (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/19) de collecter des données et de réunir des renseignements en vue d'une discussion sur l'introduction de prescriptions fonctionnelles dans le RTM. Il a invité les autres représentants à lui communiquer leurs observations en vue de soumettre un document de travail pour obtenir des orientations de l'AC.3 à sa session de novembre 2008. Enfin, il a informé le WP.29 que le GRPE était en train d'établir un rapport ainsi qu'une proposition de rectificatif aux prescriptions sur les changements de rapports.
74. Point 17.6 de l'ordre du jour, émissions hors cycle. La représentante des États-Unis d'Amérique a rendu compte des progrès des travaux du groupe informel GRPE. Elle a confirmé que ce dernier avait l'intention de soumettre un projet de RTM à l'AC.3 en juin 2009.

75. Point 17.7 de l'ordre du jour, engins mobiles non routiers. Le représentant de la Communauté européenne a rendu compte des progrès des travaux du groupe informel. Il a confirmé que ce dernier avait l'intention de soumettre une proposition de projet de RTM au GRPE à sa session de janvier 2009.

76. Point 17.8 de l'ordre du jour, véhicules à hydrogène et à pile à combustible. Le représentant de l'Allemagne a informé l'AC.3 des progrès des travaux du sous-groupe du GRSP chargé des questions de sécurité. Il a indiqué que celui-ci s'était mis d'accord sur un plan de base pour la phase 1 du RTM, concernant les dispositifs de stockage du gaz comprimé et de l'hydrogène liquide, l'intégrité des systèmes d'alimentation en carburant des véhicules et la sécurité des circuits électriques. Il a ajouté que les questions relatives à l'environnement ne seraient pas prises en compte dans cette phase en raison des faibles progrès des travaux dans ce domaine.

77. Point 17.9 de l'ordre du jour, pneumatiques. Le représentant de la France a fait savoir que les deux principales questions restant en suspens étaient le domaine d'application du RTM et le marquage. Il a ajouté que dans le cas où ces questions ne seraient pas résolues lors de la session de septembre 2008 du GRRF, il avait l'intention de les soumettre à l'AC.3 à la session de novembre 2008 afin que celui-ci fasse connaître ses orientations, adoptées par consensus.

## **XX. QUESTIONS SUR LESQUELLES L'ÉCHANGE DE VUES ET DE DONNÉES DEVRAIT SE POURSUIVRE OU COMMENCER (point 18 de l'ordre du jour)**

### **A. Choc latéral**

78. L'AC.3 a noté que la représentante des États-Unis d'Amérique avait donné des informations aux GRSP sur le programme de recherche mené dans son pays concernant la protection des enfants en cas de choc latéral.

### **B. Compatibilité entre véhicules en cas de choc**

79. Aucun renseignement nouveau n'a été communiqué.

### **C. Systèmes de transport intelligents**

80. L'AC.3 a noté que cette question était examinée au titre du point 2.3 de l'ordre du jour.

### **D. Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse**

81. L'AC.3 a décidé de réexaminer la priorité accordée à cette question à sa prochaine session.

### **E. Bruit**

82. L'AC.3 a noté que le président du GRB communiquerait de nouvelles informations sur cette question, afin qu'une décision puisse être prise quant à l'abandon de ce point de l'ordre du jour à la prochaine session du Comité.

## **F. Freinage des voitures particulières**

83. Le président du GRRF s'est offert à présenter un rapport sur les progrès des travaux sur cette question à la session de novembre 2008. Il a demandé instamment aux délégations de réfléchir par avance à leur position.

## **G. Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les véhicules de tourisme du point de vue des émissions (WLTP)**

84. Faisant rapport sur les progrès des travaux du groupe informel chargé de cette question, le président du GRPE a informé l'AC.3 des résultats de la première réunion du groupe et annoncé que celui-ci comptait achever la feuille de route en 2009. Il a remercié le Japon pour l'appui actif apporté à l'élaboration du RTM et a prié instamment les représentants de la Communauté européenne et des États-Unis d'Amérique d'arrêter leur position à ce sujet. Le représentant de la Communauté européenne a informé l'AC.3 qu'il coordonnerait les positions des États membres de la Communauté.

## **XXI. PROPOSITION VISANT À ÉLABORER UN RTM SUR L'EMPLACEMENT ET LES MOYENS D'IDENTIFICATION DES COMMANDES, DES TÉMOINS ET DES INDICATEURS DES MOTOCYCLES**

Document: ECE/TRANS/WP.29/2006/74.

85. Le président du GRSG fait savoir que l'étude comparative demandée par l'AC.3 n'était pas encore terminée et que le GRSG devait l'examiner à la session d'octobre 2008.

## **XXII. QUESTIONS DIVERSES (point 20 de l'ordre du jour)**

86. Compte tenu des progrès accomplis en ce qui concerne l'adoption des RTM et du besoin de réévaluer le programme de travail existant, souligné par certains représentants, l'AC.3 a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session un nouveau point relatif aux priorités à prendre en compte dans le programme de travail. La présidente du Comité a invité toutes les Parties contractantes et les autres représentants à se préparer à l'examen des nouvelles priorités à la prochaine session du Comité. Le représentant de l'Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA) a annoncé qu'il préparerait des matériaux en vue de les soumettre à la session de novembre 2008.

## **D. COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ACCORD DE 1997**

### **XXIII. CONSTITUTION DU COMITÉ, ÉLECTION DU BUREAU POUR 2008 ET QUESTIONS DIVERSES (points 21 et 22 de l'ordre du jour)**

87. Le Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4) ne s'est pas réuni, conformément à la recommandation du WP.29/AC.2.

## **E. CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ACCORD DE 1958**

### **XXIV. TABLE RONDE POUR COMMÉMORER LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ACCORD DE 1958 (point 23 de l'ordre du jour)**

88. Le président de la Table ronde, M. B. Gauvin (France), a ouvert la session de commémoration de l'Accord de 1958 et salué tous les participants. Le président de la CEE, le Représentant permanent de l'Allemagne ainsi que les représentants de l'Afrique du Sud, de la Chine, de la Communauté européenne, du Japon, de l'Inde, du Centre d'internationalisation des normes japonaises dans le domaine automobile (ASIC), de l'Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), de l'Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA), de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) ont fait des exposés sur l'origine et l'évolution de l'Accord et sur les objectifs et défis du passé, du présent et de l'avenir. La directrice de la Division des transports a souligné le rôle unique du Forum mondial en tant que lieu de recherche de solutions mondiales à des problèmes mondiaux et les succès enregistrés dans ce domaine. Elle s'est engagée à poursuivre sa collaboration étroite avec le WP.29 et a déclaré close la session. L'ordre du jour, les exposés et la conclusion de la session sont disponibles sur le site Web du WP.29 à l'adresse

[http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29\\_50th.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29_50th.html).

Annexe ILISTE DES DOCUMENTS INFORMELS (WP.29-145...) DISTRIBUÉS SANS COTE  
LORS DE LA CENT QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
1.	Secrétariat	5.1	A	Agreement concerning the establishing of global technical regulations for wheeled vehicles, equipment and parts which can be fitted and/or be used on wheeled vehicles – Situation on priorities and proposals to develop gtrs on 12 June 2008	(a)
2.	Secrétariat	7.1	A	Agreement concerning the adoption of uniform conditions for periodical technical inspections of wheeled vehicles and the reciprocal recognition of such inspections – Situation on 12 June 2008	(a)
3.	Suède	8.6	A	Alcohol ignition interlocks	(a)
4.	Secrétariat	23	A	Draft agenda for the Round Table celebrating the 50th Anniversary of the 1958 Agreement	(a)
5.	Forum international des transports (FIT)	2.2	A	Transport and Energy: The Challenge of Climate Change – Key messages	(a)
6.	Secrétariat	2.2	A	Provisional calendar of meetings of WP.29 and of its subsidiary bodies for 2009	(c)
7.	GRPE-WHDC	16	A	Progress on amending global technical regulation No. 4 - (Heavy-duty vehicle exhaust-emissions and certification procedure)	(a)
8.	UE	6	A	An Introduction to the New Vehicle Safety Regulation	(a)
9.	Royaume-Uni	2.3	A	Note of WP 29 Special Session - ITS European Congress - Palexpo Conference Centre, Geneva	(a)
10.	Japon	8.8	A	Ministerial Conference on Global Environment and Energy in Transport	(a)
11.	CE	7.1	A	Accession by the European Community to the UNECE 1997 Agreement	(a)

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
12.	États-Unis d'Amérique	17.2	A	Comments to the Proposal to develop Phase II of gtr No. 7 and to establish an informal group for its development	(b)
13.	États-Unis d'Amérique	6.	A	Corporate Average Fuel Economy Rulemaking	(a)
14.	Nouvelle-Zélande	6.	A	Land transport rules	(a)
15.	Royaume-Uni	6.	A	Motorcycle helmets: consumer safety information	(a)
16.	Agence internationale de l'énergie	8.7	A	IEA International Conferences: Revolutionizing the transport sector	(a)

Notes:

- (a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- (b) Poursuite de l'examen à la prochaine session, sous une cote officielle.
- (c) Sous réserve de l'approbation des Services de conférence de l'ONUG.

Annexe II

**CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS DU WP.29  
ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES EN 2009\* \*\***

<u>Organes</u>	<u>Session</u>	<u>Dates</u>	<u>Nombre de demi-journées</u>
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	Cinquante-septième	13-16 janv. (après-midi/matin)	6
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	Soixante-cinquième	2-6 févr. (après-midi/matin)	8
Groupe de travail du bruit (GRB)	Quarante-neuvième	17-19 févr. (après-midi/après-midi)	5
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Quatre-vingt-dix-neuvième	9 mars	2
Forum mondial (WP.29); Comité d'administration de l'Accord de 1958, Comité exécutif de l'Accord de 1998 et Comité d'administration de l'Accord de 1997	Cent quarante-septième, quarante et unième, vingt-cinquième, neuvième	10-13 mars	8
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	Soixante et unième	30 mars-3 avril (après-midi/matin)	8
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	Quatre-vingt-seizième	4-8 mai (après-midi/matin)	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	Quarante-cinquième	25-29 mai (après-midi/matin)	8
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	Cinquante-huitième	[9-12 juin (après-midi/matin)]**	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Centième	22 juin	2
Forum mondial (WP.29), Comités d'administration et Comité exécutif (AC.1, AC.3 et AC.4)	Cent quarante-huitième, quarante-deuxième, vingt-sixième, dixième	23-26 juin	8
Groupe de travail du bruit (GRB)	Cinquantième	1 <sup>er</sup> -3 sept. (après-midi/après-midi)	5
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	Soixante-sixième	14-17 sept. (après-midi/matin)	6
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	Soixante-deuxième	29 sept.-2 oct. (matin/après-midi/)	6
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	Quatre-vingt-dix-septième	19-23 octobre (après-midi/matin)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Cent unième	9 nov.	2
Forum mondial (WP.29), Comités d'administration et Comité exécutif (AC.1, AC.3 et AC.4)	Cent quarante-neuvième, quarante-troisième, vingt-septième, onzième	10-13 nov.	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	Quarante-sixième	8-11 déc.	6
		Total	108 demi-journées (54 journées)

\* À l'exception des trois sessions du WP.29/AC.2 (qui se tiendront sans interprétation), toutes les sessions seront publiques.

La mention «après-midi/matin» signifie que la session commencera le premier jour à 14 h 30 et se terminera le dernier jour à 12 h 30.

La mention «après-midi/après-midi» signifie que les sessions (du GRB) commenceront le premier jour à 14 h 30 et se termineront le dernier jour à 17 h 30.

Les sessions pour lesquelles ne figure aucune mention particulière s'ouvriront le premier jour à 9 h 30 et ne s'achèveront pas, en principe, avant 17 h 30 le dernier jour.

Les sessions du Comité de gestion (WP.29/AC.2) et du Forum mondial (WP.29) commenceront à 10 heures.

\*\* Les dates de toutes les sessions doivent être confirmées par les Services de conférence. Il convient de noter en outre qu'il est difficile d'obtenir une confirmation en ce qui concerne les dates proposées pour la session de juin du GRPE. S'il est finalement décidé de changer ces dates, les dates des autres sessions pourraient également être revues.

Pendant les sessions du WP.29, le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 tiendra normalement ses sessions le mercredi, en fin d'après-midi; les sessions du Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 se tiendront normalement le jeudi matin et les sessions du Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 se tiendront le mercredi après-midi, à la suite des sessions de l'AC.1, si elles sont effectivement programmées. Salon international de l'auto, Palexpo, Genève: 5-15 mars 2009 (journées réservées à la presse: 5-7 mars 2009).

Session du Comité des transports intérieurs: 24-26 février 2009 (soixante et onzième session).

## Annexe III

SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'ACCORD DE 1998:  
PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

Groupe de travail	Question		Groupe informel (Oui-Non)/ Président	Responsable technique	Proposition officielle*	Proposition de projet de RTM*	Proposition en vue d'une décision de principe*
GRRF	Pneumatiques		Oui/Royaume-Uni	France	AC.3/15	<sup>1</sup>	
	Systèmes électroniques de contrôle de stabilité (ESC)		Oui/États-Unis	CE et États-Unis	AC.3/16	<sup>2</sup> [ECE/TRANS/180/ Add.8] [ECE/TRANS/180/ Add.8/App.1]	
	Systèmes de freinage des motocycles (RTM n° 3) – Amendement 1		Non	Canada	AC.3/21 <sup>3</sup>	<sup>3</sup> [ECE/TRANS/180/ Add.3/Amend.1] [ECE/TRANS/180/ Add.3/Amend.1/ App.1]	
GRSP	Protection des piétons	Phase 1	Oui/Japon/CE	CE	AC.3/7	<sup>4</sup> 2007/94, Corr.1 et 105 2003/99 (premier rapport) 2004/71 (deuxième rapport) 2007/93 et Corr.1 (rapport final)	
		Phase 2	[Oui/Japon]	--		<sup>5</sup> GRSP/2008/2	
	Appuie-tête	Phase 2	Oui/Royaume-Uni	Japon	2008/76 2008/... <sup>6</sup>		
	Serrures et organes de fixation des portes (RTM n° 1) – Amendement 1		Non	États-Unis	AC.3/18 <sup>7</sup>	GRSP/2008/3 GRSP/2008/4 GRSP-43-04	
	HFCV-SGS		Oui/États-Unis/ Japon	Allemagne, Japon et États-Unis	AC.3/17	<sup>8</sup>	
GRPE	Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires du point de vue des émissions (WHDC) (RTM n° 4) – Amendement 1		Oui	CE	AC.3/20	<sup>9</sup> GRPE-56-07 (rapport préliminaire)	WP.29- 145-07
	Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTTC) (RTM n° 2)	Amendement 2	Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/19	<sup>10</sup> GRPE-56-11 (rapport de situation)	
		Rectificatif 1 (prescriptions sur les changements de rapports)				<sup>11</sup> GRPE-56-15	
	Émissions hors cycle (OCE)		Oui/États-Unis	États-Unis	AC.3/12	<sup>12</sup> GRPE-56-14	
	Engins mobiles non routiers		Oui/CE	CE	AC.3/14	<sup>13</sup> 2007/43 (rapport préliminaire) GRPE-56-08 (projet pour le deuxième rapport de situation)	
Véhicules à hydrogène et à piles à combustible (HFCV SGE)		Oui/Allemagne	Allemagne, Japon et États-Unis	AC.3/17	<sup>14</sup>		

\* Cotes des documents: Les documents examinés en 2006 et par la suite portent la cote ECE/TRANS/WP.29/... Jusqu'à cette date, la cote commençait par TRANS/WP.29/...

<sup>1</sup> (Le responsable technique a l'intention de demander des orientations à l'AC.3 à sa session de novembre 2008 dans le cas où les deux principales questions en suspens (domaine d'application du RTM et marquage) ne seraient pas résolues par le GRRF à la session de septembre 2008.) Le groupe informel entend soumettre un avant-projet de RTM à la session de septembre 2008 du GRRF.

<sup>2</sup> Le 26 juin, l'AC.3 a décidé par consensus d'inscrire dans le Registre mondial le projet de RTM n° 8.

<sup>3</sup> Le 26 juin, l'AC.3 a décidé par consensus d'inscrire dans le Registre mondial le projet d'Amendement 1 au RTM n° 3.

<sup>4</sup> L'AC.3 devrait procéder à un vote pour inscrire le projet de RTM dans le Registre mondial en novembre 2008.

<sup>5</sup> S'agissant de la phase 2, l'AC.3 a décidé qu'une fois que le RTM serait établi, le groupe Flex-TEG serait chargé, en tant que groupe informel, d'effectuer les travaux d'élaboration sous la présidence du Japon. Il est également prévu d'examiner une proposition tendant à appliquer une tolérance en ce qui concerne les critères géométriques de dérogation pour les véhicules à cabine avancée.

<sup>6</sup> L'AC.3 a décidé d'examiner à sa session de novembre 2008 la proposition pour l'élaboration de la phase 2 par le Japon et les États-Unis et par le groupe informel présidé par le Royaume-Uni.

<sup>7</sup> Le GRSP poursuivra l'examen de la proposition d'amendements au RTM n° 1 à sa session de décembre 2008.

<sup>8</sup> L'AC.3 a noté que le groupe informel s'était mis d'accord sur le plan de base pour la phase 1 du RTM, concernant les dispositifs de stockage du gaz comprimé et de l'hydrogène liquide, l'intégrité des systèmes d'alimentation en carburant des véhicules et la sécurité des circuits électriques.

<sup>9</sup> L'AC.3 a décidé de limiter le mandat actuel du groupe à la décision à prendre quant aux options relatives à la puissance du moteur, au carburant de référence ainsi qu'au matériau et à la taille du filtre à particules, et à l'élaboration d'un amendement au Règlement technique mondial. Le Comité a également décidé d'examiner à un stade ultérieur un nouveau mandat du groupe en vue de poursuivre l'examen des options pour lesquelles aucune décision n'a été prise.

<sup>10</sup> Le GRPE travaille à l'élaboration d'un rapport sur le RTM n° 2 en ce qui concerne les prescriptions fonctionnelles uniquement. Le groupe informel prévoit de soumettre un document à l'AC.3 à sa session de novembre 2008 afin d'obtenir des orientations.

<sup>11</sup> Une proposition de rectificatif au RTM n° 2 concernant les prescriptions pour les changements de rapports devrait être examinée et mise aux voix à la session de mars de l'AC.3.

<sup>12</sup> Le groupe informel du GRPE entend soumettre un projet de RTM à l'AC.3 en 2009.

<sup>13</sup> Le groupe informel du GRPE entend finaliser le projet de RTM pour présentation au GRPE à sa session de janvier 2009.

<sup>14</sup> L'AC.3 a noté que les questions relatives à l'environnement ne seraient pas prises en compte dans la phase 1 de ce RTM en raison des faibles progrès des travaux dans ce domaine.

\* Les informations concernant les Parties contractantes (30), le Registre mondial et le Recueil des RTM admissibles figurent dans le document ECE/TRANS/WP.29/2008/53.

\*\* S.R.1: résolution spéciale concernant les définitions communes des catégories, des masses et des dimensions des véhicules (ECE/TRANS/WP.29/1045 et Amend.1).

**QUESTIONS RETENUES AUX FINS D'UN ÉCHANGE DE VUES  
SUR L'ÉLABORATION DE RTM EN JUIN 2008**

Groupe de travail	Question	Groupe informel (Oui-Non)/Président	Responsable technique	Proposition officielle TRANS/WP.29/	Proposition de projet de RTM TRANS/WP.29/..*
GRE	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	Oui/Canada	Canada	AC.3/4	<sup>1</sup> GRE/2006/49
GRB	Bruit	Non	Non	-	<sup>2</sup>
GRRF	Freinage des voitures particulières	Oui/Royaume-Uni et États-Unis	Japon et Royaume-Uni	AC.2/10	<sup>3</sup> 2005/95 (premier rapport)
GRSG	Emplacement et moyens d'identification des commandes, des témoins et des indicateurs des motocycles	Non	Italie	2006/74	- <sup>4</sup>
GRPE	Système harmonisé à l'échelle mondiale d'autodiagnostic pour véhicules utilitaires (WWH-OBD) (RTM n° 5)	Non	États-Unis	-	- <sup>5</sup>
	Procédure mondiale d'homologation des véhicules de tourisme en ce qui concerne les émissions (WLTP)	Oui/France	[Japon et ...]	-	<sup>6</sup> 2007/98 GRPE/56, annexe III (mandat)
GRSP	Choc latéral	Non	Non	-	-
	Compatibilité des véhicules en cas de choc	Non	Non	-	<sup>7</sup>
WP.29	Systèmes de transport intelligents	Oui/Japon, Royaume-Uni	Non	-	-

\* Cotes des documents: Les documents examinés en 2006 et par la suite portent la cote ECE/TRANS/WP.29/... Jusqu'à cette date, la cote commençait par TRANS/WP.29/...

<sup>1</sup> L'AC.3 a décidé de réexaminer la priorité pour cette question à sa prochaine session.

<sup>2</sup> L'AC.3 a décidé de se prononcer sur l'abandon de ce point de l'ordre du jour à sa session de novembre 2008.

<sup>3</sup> Le président du GRRF s'est offert à rendre compte des progrès des travaux sur cette question à la session de novembre 2008.

<sup>4</sup> L'AC.3 a décidé de prendre une décision sur la suite à donner à cette question à sa session de novembre 2008.

<sup>5</sup> Aucune activité n'est actuellement menée par le groupe informel sur le RTM n° 5, dans l'attente de l'adoption de la norme ISO relative aux communications Ethernet.

<sup>6</sup> L'AC.3 a noté que le groupe informel comptait achever la feuille de route en 2009. Les représentants de la Communauté européenne et des États-Unis d'Amérique ont été invités instamment à arrêter leur position à ce sujet.

<sup>7</sup> L'AC.3 a pris note de la création d'un groupe informel chargé d'actualiser le Règlement CEE n° 94 (choc frontal). La présidente de l'AC.3 a déclaré que les efforts conjoints du groupe informel et des États Unis pourraient même déboucher sur l'élaboration d'un RTM relatif à la compatibilité des véhicules en cas de choc avant.

-----